

PROGRAMME DES PRIORITES
de Vincent DELVAUX, candidat à la Présidence de l'ITAA

Vincent Delvaux

AVANCEES – ACTIONS - AVEC VOUS

**POUR DES EXPERTS-COMPTABLES UPGRADES
ET DES CONSEILLERS FISCAUX AUGMENTES
QUI CREENT LA CONFIANCE DANS LE MONDE ECONOMIQUE**

 **MES PRIORITÉS EN RÉSUMÉ**

- Un **Institut uni et fédéral**
- Un **ITAA encore plus proche et plus transparent** pour ses membres
- Des **membres accompagnés concrètement** dans leurs défis
- Une **profession modernisée** (digitalisation, IA, ESG)
- Une **meilleure reconnaissance** de nos compétences

Vincent Delvaux

candidat à la Présidence de l'ITAA

0. Introduction

Tout d'abord, je voudrais :

- Préciser que je me présente libre de toute association professionnelle alors que beaucoup me soutiennent et je les en remercie, simplement parce que j'estime devoir être indépendant de toute considération autre que celles qui portent une profession, son Institut et ses membres
- Rappeler que je ne « tire » aucune liste ; je me suis exprimé sur le sujet dans ma publication du 31 mars 2026 (« épisode 3 ») que je vous invite à lire.

L'INDEPENDANCE est pour moi à la fois mon premier principe déontologique de ma profession et mon principe de comportement dans la vie.

Vous vous souviendrez qu'il y a 3 ans, également candidat Président, j'avais lancé une campagne sur le thème de faire « Autrement » ; vous m'avez élu à la responsabilité de Vice-Président et je vous en remercie.

Je vous en remercie car à côté de moi, au Conseil par lequel toutes les décisions passent, vous avez également choisi une grande partie des consœurs et confrères présents ou soutenus par la liste « Autrement » et d'autres, et tous ensemble, Bart, moi et eux avons pu finalement avancer, faire de belles choses et FAIRE AUTREMENT.

Celui qui ne le reconnaîtrait pas, n'est pas honnête !

Mais le but ici n'est pas d'inventorier tout ce qui a été fait et de s'en féliciter, mais de penser avenir et de partager avec vous les actions futures qui me semblent importantes.

Certaines choses réalisées doivent aller plus loin, d'autres en-cours se finaliser, et encore d'autres s'ajuster ou s'améliorer.

Vous l'aurez compris, les lignes qui suivent ne s'apitoient pas sur nos professions, ne créent nullement un CLIMAT INUTILEMENT ANXIOGÈNE, mais expriment avec lucidité l'avenir de nos professions et ce que je voudrais, avec le soutien du Conseil, que notre Institut devienne et soit dans 3 ans.

J'espère recevoir votre adhésion et donc vos suffrages ; dans la foulée de la présente publication, je créerai aussi un site internet sur lequel j'invite les candidats à se joindre à ma vision, et à tous (eux et vous chères consœurs et chers confrères) à commenter, à m'interroger au besoin pour vous éclairer au mieux sur mes intentions, à échanger, à partager.

Let's go sur différents points qui me tiennent à cœur ou pour lesquels je voudrais voir le futur Conseil accorder sa confiance pour leur réalisation, son soutien et sa collaboration active.

Vincent Delvaux

candidat à la Présidence de l'ITAA

1. Un Institut qui reste fédéral

Enjeu : préserver l'unité de l'Institut face aux risques de scission linguistique.

Je ne veux pas d'une scission linguistique !

Vous ne le savez peut-être pas, mais certains œuvrent activement en faveur d'une scission linguistique, et ce ne sont pas ceux auxquels nous penserions en premier !

En effet, depuis des mois, moi (et d'autres) intervenons régulièrement auprès de politiques et organisations car certains francophones – et oui – souhaitent une scission ; il n'est pas dans mes intentions ici de rentrer dans les détails, mais sachez que je n'y vois qu'une solution pour ces personnes-là de tenter une prise de pouvoir, un contrôle de l'Institut pour lui imposer leur « rythme » !

Certes certains y rêvent, ou simplement y pensent.

Personnellement, je garde la conviction que « l'union fait la force », qu'on n'a pas réalisé, avec tous les efforts et sacrifices que cela a nécessité, une fusion pour ensuite se scinder au risque d'avoir à terme des professions à deux vitesses, j'entends en termes de compétences et de qualité.

Aujourd'hui, je puis vous assurer que nous sommes un groupement de plus de 14.000 membres entendus, écoutés et respectés tant des Cabinets Ministériels que de Services Publics et d'organisations tels UCM et UNIZO sans oublier les internationales. L'I.R.E. est aussi notre allié au quotidien.

Nos contacts permanents et nos réunions très régulières en témoignent ; pour n'en retenir que 2 : la 13^{ème} mission reprise à l'article 3 de la loi du 17/03/2019 portant sur l'assistance des entreprises dans l'établissement de l'information en matière de durabilité (ESG) et le fait qu'in fine, les Experts-Comptables certifiés sont également retenus pour les évaluations des entreprises dans le cadre de la taxation des plus-values.

Concrètement : continuer à m'opposer fermement à toute tentative de scission linguistique venant de parties externes laquelle créerait des professions à deux vitesses et affaiblirait notre poids institutionnel.

Vincent Delvaux

candidat à la Présidence de l'ITAA

2. Communication vers et avec les membres – un ITAA encore plus proche et plus transparent

Enjeu : renforcer la confiance et l'information des membres

Outre la communication vers le monde économique sur laquelle je reviendrai plus tard, notre Institut doit manifestement encore repenser sa communication pour qu'elle incite les membres à s'y intéresser à mieux s'identifier à leur Institut.

En effet, alors que l'on a déjà beaucoup de canaux de communication, je retiens de mes échanges avec mes consœurs et confrères notamment lors des ITAA on the Road (formule adaptée depuis 3 ans des anciens Roadshows) que beaucoup s'estiment mal informés ou du moins pas assez sur différents thèmes :

- Aspects déontologiques (et indépendance des instances disciplinaires)
- Actions contre les illégaux
- Evolutions des outils mis en place (BeExcellent & ses modèles, eStox, CompanyWeb, etc. et bientôt eDépôt et IzimiPro)
- Travaux et décisions du Conseil et notamment sur nos contacts permanents avec les Ministres, leurs Cabinets et leurs Ministères ou encore avec le CSPE (en n'oubliant néanmoins pas les devoirs de retenues indispensables)

Outre nos présences sur les réseaux, les ITAA-flash, les ITAA-Acctua et les ITAA-Zine, ... sans transgresser le secret du Conseil inscrit dans la loi, je pense mettre en place un enregistrement mensuel des décisions du Conseil (en plus de la publication sur le site) et/ou une séance en live avec moment de Q&A.

Je pense également remettre en place dans la foulée des Conseils des réunions avec les associations professionnelles. Je reviendrai sur les synergies à créer entre l'ITAA et les associations.

Concrètement : créer plus de confiance des membres en les informant sur les travaux en cours – maintenir les formules ITAA on the Road, et même en augmentant le nombre en synergies avec les associations professionnelles.

3. Les membres encore et toujours au centre des préoccupations

Enjeu : un ITAA qui accompagne encore mieux ses membres au quotidien

Certes l'informatique est omniprésente, facilite et accélère des tâches ; ainsi l'Helpdesk a traité plus de 80.000 tickets en 2025 (plus de 300 tickets par jour ouvrable !) et chacun peut suivre l'état d'avancement de son ticket dans son eGuichet.

MAIS l'Institut doit trouver les moyens (humains et financiers) pour encore raccourcir les délais de réponse aux tickets, principalement au stage où les tickets sont vraiment nombreux.

Une piste pour ces derniers serait, selon moi, de tenir des réunions mensuelles en distanciel et parfois en présentiel avec les stagiaires et maîtres de stage en sus des réunions qui se tiennent avant chaque ITAA on the Road de sorte que le nombre de tickets diminuent.

Par ailleurs, des moments de rencontre (et même Q&A) avec les membres doivent augmenter ; trois pistes :

- Comme indiqué les ITAA on the Road doivent se poursuivre, moments où l'ITAA vient près de chez vous, et pourquoi pas dans vos associations professionnelles également
- J'y reviendrai, des réunions avec vos représentants d'associations professionnelles doivent se réorganiser
- Et parce qu'il nous faut échanger avec tous les membres, internes y compris les MIB ou professionnels, exerçant en petit, moyen ou grand cabinet, instaurer des réunions périodiques avec les Big4 (ou Big5 maintenant) et les mid-tiers.

Ces réunions doivent se dérouler régulièrement au sein de l'ITAA et pas occasionnellement à l'initiative de l'un ou l'autre.

Concrètement : tenir des réunions pour répondre aux questions des stagiaires et maîtres de stage + rencontrer les membres de tous horizons

4. Connaissance, Compétences et Ethique – Stagiaires & Associations Professionnelles

Enjeu : renforcer la qualité et l'évolution de la profession

En-dehors de veiller à la protection des titres et des monopoles, un rôle légal et essentiel de l'Institut est de veiller à ce que tous les membres disposent des connaissances, des compétences et de l'éthique pour former un corps de spécialistes reconnus et respectés au service des entreprises afin qu'elles performant.

Dans ce cadre, il me paraît opportun :

- D'une part, maintenant que la législature qui se termine a vu la création du règlement de stage, d'encadrer les stagiaires en difficulté ainsi que les maîtres de stage, et
- D'autre part, de veiller à la formation continue,

tout ceci en concertation et en collaboration avec les associations professionnelles qui le désirent.

Parlant offre de formations, il convient de noter qu'un seul membre sur deux est également membre d'une (ou plus) association professionnelle ; pourtant, elles sont complémentaires à l'Institut ; outre leurs offres importantes de formations, des synergies existent et je voudrais en développer pour dynamiser l'esprit confraternel et les échanges entre confrères.

Il en va pour les membres de recevoir un ensemble de services et prestations qui les « upgrade », qui les assistent dans les défis de demain dont les changements liés à la digitalisation et à l'I.A. et ce par des personnes liées à nos professions et non pas des « acteurs – opérateurs commerciaux ».

L'offre actuelle de formation de l'ITAA doit se poursuivre en se concentrant sur des thématiques directement liées à ses missions institutionnelles, notamment :

- la déontologie et l'éthique professionnelle
- l'organisation des cabinets et les démarches de revue qualité
- les normes et cadres mis en place par l'Institut
- les outils mis à disposition des membres (eStox, Be.excellent et prochainement eDépôt & IzimiPro)
- certains sujets d'actualité ayant un impact direct sur la profession (exemple passé en 2024 et 2025 : la facturation électronique)
- les évolutions fiscales ou techniques suscitant de nombreuses questions de la part des membres (là tout prochainement, une formation sur la nouvelle taxe sur les plus-values à la lumière de la note conjointe ITAA-IRE)
- ainsi que certaines formations valorisant des spécialisations professionnelles telles que l'expertise judiciaire ou les fonctions d'administrateur indépendant.

Au-delà de leur contenu, ces formations constituent également pour l'Institut des occasions importantes de dialogue avec les membres. Dans la pratique, les contacts entre l'Institut et ses membres sont souvent liés à des démarches administratives ou déontologiques. Les formations permettent, au contraire, de créer des moments d'échange et d'information dans un cadre plus ouvert.

Concrètement : Poursuivre les formations ITAA dans l'esprit actuel (thèmes précis ciblés) et développer des alliances avec les associations professionnelles notamment en faveur de la mise en place d'une ou plusieurs cellules accompagnant de manière plus personnalisée les stagiaires qui sont l'avenir de la profession de demain

5. ITAA & Associations Professionnelles : un partenariat structuré - nouveau protocole & relance des réunions périodiques

Enjeu : créer une dynamique collective forte

Très peu le savent ou s'en souviennent, mais un protocole a existé par le passé ; celui ne portait malheureusement qu'essentiellement sur la formation continue (« permanente » à l'époque).

J'attache personnellement une grande importance au rôle joué par les associations professionnelles dans la vie de notre profession. Leur engagement, leur proximité avec le terrain et la diversité de leurs initiatives constituent une richesse essentielle pour l'ensemble de la communauté professionnelle. C'est pourquoi je participe très régulièrement à des événements d'associations.

Le fait qu'une part (trop) importante des membres ne soit aujourd'hui affiliée à aucune association constitue toutefois un enjeu pour l'avenir de la profession. Il me semble dès lors important que nous réfléchissions ensemble aux moyens que nous pourrions développer, ITAA et associations pour amplifier une culture plus « corporatrice » et confraternelle dans notre profession et encourager une plus grande implication des membres dans la vie associative.

Dans cette perspective, les associations et l'Institut ont sans doute tout intérêt à développer encore davantage leur complémentarité.

Plusieurs pistes de collaboration pourraient être explorées, notamment :

- renforcer les échanges d'informations entre les associations et l'Institut concernant les préoccupations et les évolutions observées sur le terrain ;
- contribuer ensemble à une communication positive autour de notre profession et de son évolution ;
- développer certaines initiatives communes visant à renforcer l'attractivité du métier ;
- poursuivre la réflexion sur l'encadrement des stagiaires et le rôle des maîtres de stage ;
- envisager, lorsque cela est pertinent, l'organisation d'événements ou de formations en collaboration.

Dans ce contexte, la réflexion autour d'un protocole de collaboration entre l'ITAA et les associations pourrait constituer un cadre utile pour structurer certaines initiatives communes.

La mise en place, par exemple, d'un observatoire commun ITAA et Associations adhérentes sur base volontaire permettrait d'examiner les enjeux de secteur, tels que :

- les besoins des cabinets (digitalisation, pénurie, IA ...)
- les problématiques des stagiaires
- le ressenti du terrain

Il me paraît également très utile de développer un programme commun ITAA & jeunes professionnels des associations afin de permettre à l'ITAA d'encadrer le stage (examens, maitres de stage, obligations, ...) avec le soutien des associations qui pourraient apporter :

- du mentoring
- organiser des événements networking
- du coaching
- du soutien pratique ...

Je suis convaincu que l'ITAA et les associations professionnelles poursuivent fondamentalement les mêmes objectifs : soutenir les membres, renforcer la qualité de la profession et promouvoir son évolution dans un environnement en constante transformation.

C'est en développant un dialogue constructif et des initiatives complémentaires que nous pourrions collectivement répondre au mieux aux attentes des membres et contribuer au dynamisme de notre profession.

Dans ce cadre, je l'ai déjà exprimé, il me semble opportun également de relancer les réunions périodiques qui se tenaient entre l'ITAA et les associations d'une certaine taille qui le souhaitaient.

Concrètement : Concrétiser un protocole sur différents thèmes entre l'ITAA et les associations professionnels qui le souhaitent (plus qu'au travers donc que de certains représentants ce qui a bloqué l'initiative précédente) et tenir des réunions périodiques dont au moins une sur deux en présentiel

6. Reconnaissance par le monde économique ou plutôt meilleure connaissance de nos compétences par les acteurs économiques

Enjeu : mieux valoriser nos compétences auprès du monde économique

Ce qui fait la grandeur de notre profession reconnue par les politiques, leurs ministères et leurs administrations (si si croyez-moi ; au cas contraire, nous ne serions pas présents à de nombreuses réunions), ainsi que d'autres professions libérales comme les notaires et les avocats, c'est :

- notre éthique,
- notre déontologie (ses différents principes + confidentialité & secret professionnel + lettre de mission),
- nos compétences (connaissances + formation continue + revue qualité)
- et notre capital confiance des entrepreneurs qui travaillent déjà avec nous.

Nous avons un rôle important pour l'économie et pour la société que l'on soit Expert-Comptable (certifié) ou Conseiller Fiscal Certifié.

Nous devons cependant mieux nous faire connaître par le monde économique quant à nos compétences pour devenir les conseillers privilégiés de TOUTES les entreprises.

Pour ce faire, nous devons communiquer sur les titres et les compétences y attachées et surtout casser l'image du professionnel qui se limite à tenir les comptabilités, établir les bilans et les déclarations fiscales ; notre métier c'est avant tout le conseil et demain, plus (+) de missions d'attestation, de contrôle, de missions dites d'assurance.

Nous devons être encore plus présent, surtout côté francophone, dans la presse économique. Ce n'est pas l'un ou l'autre individuellement qui doit être présent, mais des membres qui véhiculent l'image des professionnels ITAA.

Nous devons montrer aux entrepreneurs que nous apportons des compétences, de la sécurité, de l'assistance, du conseil, etc. en un mot que faire appel à nos services constitue une plus-value et de la sécurité pour leurs entreprises. Pensons à communiquer sur les missions réalisées en respect de la norme 4410

Concrètement : une fois encore, mieux et surtout encore plus (+) communiquer sur nos professions en écrivant des articles et en participant à des émissions radios ou télévisées. Nous devons passer d'une image technique à une image de conseil stratégique.

7. Accompagnement des cabinets et réflexion sur le « professionnel du futur » (digitalisation & IA)

Enjeu : accompagner tous les cabinets dans leur transformation digitale et IA

Je reviendrai ci-dessous sur la LAB (loi dite anti-blanchiment) ou encore la RQ (Revue Qualité), mais je ne vous mentirai pas en vous disant qu'elles peuvent être allégées, simplifiées ! Ce serait faire de FAUSSES PROMESSES, croyez-en les analyses déjà effectuées et tentatives restées et qui resteront, infructueuses. A l'Institut donc de prévoir les outils pour simplifier les tâches. J'y reviendrai.

En discutant avec des confrères, et je vise ici les petits cabinets, les grands n'ayant pas attendu pour avancer (...), il me faut constater que beaucoup ne s'estiment pas parfaitement organisés ou peuvent ne pas l'être face aux différentes obligations que sont la LAB (manuel, acceptation des clients, fiche de risque, surveillance, vigilance permanente, ...), la RQ (manuel, procédures, ...), le RGPD, etc.

Certains indiquent aussi manquer de repères ou de références, de statistiques, face à ces matières ou simplement pour prendre des décisions quant à leur « business model ».

Certains s'inquiètent aussi des développements digitaux ou les impacts de l'IA.

Personnellement, je m'inquiète de la transgression possible par les sociétés informatiques de notre devoir de confidentialité ou de notre obligation au secret professionnel, ou encore de la conservation dans le temps et en Europe des datas de nos clients. Quid en cas de problème ? Quid en cas de transfert de dossier entre confrères ?

Si le Conseil a voté récemment afin qu'un engagement soit pris par les sociétés informatiques avec l'ITAA pour garantir certains points, il nous faut encore mettre en pratique ; j'y veillerai.

Mais je voudrais surtout, d'une part, que l'on offre des modèles actualisés simple d'utilisation par les professionnels pour remplir des obligations parfois très techniques.

Je souhaiterais en pratique que l'Institut puisse mettre à disposition des outils « LAB Compliance » ou encore « RGPD Compliance ».

Il nous faudra également et IMPERATIVEMENT créé un groupe de réflexion sur l'avenir de nos professions, sur ce que sera l'expert-comptable ou le conseiller fiscal de demain vu les impacts d'une digitalisation croissante et de l'IA.

M'y intéressant, j'ai évidemment déjà des idées mais il faut une réflexion « macro » par des professionnels de ces sujets, des actions pour une prise de conscience collective au sein de la profession et surtout de l'accompagnement des cabinets désireux.

Concrètement : d'une part, actualiser les modèles à disposition des membres et proposer aux cabinets des outils pour faciliter leur gestion ou remplir leurs obligations liées au métier, et d'autre part définir / imaginer le profil des « experts du futur » et organiser et assister dans la transition ; on parlera alors d'EXPERTS-COMPTABLES UPGRADES et de CONSEILLERS FISCAUX AUGMENTES.

8. Création d'une plateforme de « recrutement »

Enjeu : répondre à la pénurie de talents

Malgré un maintien du nombre du professionnel et une croissance du nombre de salarié depuis 3 ans, les cabinets ont besoin de plus de talents et peinent à recruter.

Heureusement, il est constaté dans les hautes écoles et universités, une augmentation des étudiants dans les filières économiques ; dans ce cadre, les actions de l'ITAA via ses ambassadeurs, les représentations lors d'événements et la journée destinée aux étudiants pendant notre Congrès annuel doivent se poursuivre.

Au-delà, deux constats :

- D'une part, les stagiaires d'écoles ou déjà de l'ITAA peinent à trouver stage
- Et d'autre part, les cabinets éprouvent des difficultés à recruter à moins de passer par des chasseurs de têtes peu scrupuleux et très onéreux pour ce qu'ils offrent càd rien : pas de matching réel, pas d'assessment ...

Je suis d'avis de remplacer l'espace d'offres et demandes sur notre site par une plateforme qui permettrait de définir les attentes des uns et des autres (étudiants, stagiaires, employeurs, maitres de stage, ...) et de matcher les offres et les demandes ; proposer des assessments payantes serait une option ; cette plateforme serait mise en place par des professionnels pour des professionnels.

Concrètement : création d'une plateforme d'assistance au recrutement, de matching efficace entre candidats et cabinets

9. LAB (loi dite « anti-blanchiment »)

Enjeu : Faire face à des obligations incompressibles en simplifiant l'application en pratique sans promettre l'impossible

Elle ce qu'elle est et, comme indiqué précédemment, affirmer pouvoir la simplifier et alléger les obligations y liées est vous MENTIR !

Une directive européenne en-cours d'implémentation rajoute d'ailleurs une couche avec notamment un organe au-dessus des autorités de contrôle dont pour nous, notre Institut.

Après de nombreuses discussions, la volonté politique est là ; nous devons donc composer avec ...

Notre Institut doit donc poursuivre en actualisant et, au besoin, développant des modèles ou des programmes aidant les cabinets à remplir leurs obligations ; des partenariats avec des entreprises informatiques sont probablement des opportunités.

Concrètement : développement d'outils simplifiant les obligations LAB

10. Revue Qualité (RQ)

Enjeu : garantir la qualité des cabinets ; des cabinets structurés, efficaces et sécurisés.

Espérer une RQ à plusieurs vitesses selon la taille du cabinet, c'est « NON-ACCORDE », point à la ligne !

Ici aussi donc, la simplification doit être recherchée dans sa mise en œuvre PROPORTIONNELLE, adaptée à la taille du cabinet ; les membres doivent être encadrés, voir même assistés pour que leur organisation soit efficace ; c'était aussi le but rechercher de la fusion ; c'est pour moi la garantie à donner au monde économique : des cabinets performants au service des entrepreneurs.

Actuellement, une nouvelle plateforme est en-cours de développement et un A.R. est en discussion ; je défends notamment la possibilité de RQ à distance.

Pour les missions spéciales réservées par le CSA, comme promis antérieurement, les contrôles systématiques des rapports ont été supprimés durant cette législature qui se termine ; un check sera fait lors de la RQ.

Au-delà, je souhaiterais des formations pour inciter plus de consœurs et confrères à réaliser de telles missions.

Concrètement : garder la RQ au sein de l'Institut pour s'assurer du caractère pratique, confraternel et d'accompagnement & inciter les experts-comptables certifiés à réaliser plus de missions spéciales par des formations adaptées

11. ESG, RSE & CSRD

Enjeu : saisir les opportunités d'avenir et positionner les membres comme acteurs clés.

Sous cette législature se terminant, un point 13 à l'article 3 de la Loi du 17 mars 2019 a été ajouté visant « l'assistance des entreprises dans l'établissement de l'information en matière de durabilité ».

Ce genre de missions relèvent clairement des missions d'avenir de nos professions. Le Conseil actuel l'a perçu et a déjà entamé l'une ou l'autre action.

Concrètement : je pense qu'il nous faut aller plus loin, plus vite (malgré l'omnibus pris actuellement par l'Europe) et surtout former et accompagner les membres ITAA ; l'un et/ou l'autre outil serait également à envisager

12. Les Members in Business (MIB)

Enjeu : mieux intégrer ces profils spécifiques

Les internes en cabinet s'assimilent évidemment facilement aux professionnels (indépendants / externes).

Les MIB eux ont des besoins différents exerçant dans des entreprises généralement grandes.

Aujourd'hui, il existe une cellule qui selon moi doit poursuivre ses travaux ; je souhaiterais d'ailleurs que le Conseil et eux planchent sur l'attractivité de notre Institut pour ces acteurs dans notre profession.

Par ailleurs, comme nous arrivons à protéger le secret professionnel (cf. résultats récents dans le cadre de DAC8), je voudrais que l'Institut travaille à obtenir la confidentialité des avis pour nos MIB. C'est une idée de longue date qui circule ; essayons de la concrétiser.

Concrètement : renforcer l'attractivité de notre Institut pour les MIB + obtenir la confidentialité des avis

13. Assemblée Générale et Congrès annuel

Enjeu : renforcer les moments clés de la profession, la visibilité

Un dernier point que je voudrais impérativement aborder car ils sont des moments d'échanges entre l'Institut et ses membres ; le Congrès annuel est par ailleurs une réelle vitrine pour notre profession et une grande valeur ajoutée pour les membres ITAA.

L'Assemblée Générale qui doit LEGALEMENT s'organiser dans la 2^{ème} quinzaine d'avril, doit se poursuivre en version hybride (présentiel & à distance) et probablement un mardi, mercredi ou jeudi.

Il en va d'avoir un maximum de membres des 2 communautés linguistiques (pardon, 3) présents : après les congés des NL mais pas le lundi juste après (certains prolongeant d'un jour) et avant les congés des FR mais pas le vendredi juste avant (certains étant dans les préparatifs) ; c'est LE MOMENT durant lequel outre les présentations des comptes et du budget, le Conseil, la Commission de Stage et la Commission revue Qualité font leurs rapports annuels légalement prévus, mais aussi pendant lequel les membres du Conseil et les responsables de Cluster sans oublier la direction informent en toute transparence sur les actions de l'année écoulée ; c'est évidemment également un moment convivial d'échanges entre présents.

Quant au Congrès, je souhaite voir sa répétition d'année en année avec toujours un plus à l'image de nos professions qui évoluent. Je souhaite qu'il reste dans les mains de notre Institut comme c'est le cas depuis 5 ans maintenant. Il en va de la maîtrise du déroulement et des coûts.

Il doit être maintenu dès lors, notamment :

- Que les membres, de plus en plus nombreux chaque année, se déclarent satisfaits
- Que les exposants sont à dispositions des membres et se déclarent également très satisfaits
- Qu'il est le moment de rencontre avec les hautes écoles et universités
- Qu'il attire un grand nombre d'étudiants intéressés par nos métiers
- Qu'il intéresse de nombreux stakeholders (notamment UCM et UNIZO qui sont des partenaires dans la défense de nombreux sujets) et des médias (on parle de nous, quoi de mieux pour une visibilité)
- Qu'il intéresse nos voisins avec qui nous échangeons régulièrement (les Pays-Bas et l'OEC de France)
- ...

Bref, nous pouvons nous féliciter de ce bel événement honoré chaque année par plus de participants.

Concrètement : l'AG doit être un moment annuel de rencontre et le Congrès doit devenir « the place to be » pour les membres, pour leurs collaborateurs et pour les stakeholders

oOo

Faisons plus qu'Autrement, allons de l'avant :

Avancées, Actions, Avec vous

Pour des Experts-Comptables upgradés et des Conseillers Fiscaux Augmentés, qui créent la confiance dans le monde économique.

Vous savez combien mon engagement dans la profession et pour la profession est sincère ; je n'ai jamais changé de cap tout en ajustant, au fil du temps, en raison de notre métier qui se transforme pour s'adapter naturellement à une société et une économie qui évoluent.

Fort d'une longue expérience en cabinet, en milieu associatif et naturellement à l'Institut, ayant toujours travaillé avec un esprit constructif avec les cabinets ministériels et les administrations, j'espère être une locomotive d'un Institut performant pour ses membres et proche d'eux, et inversement, voir les membres porter une fierté d'en faire partie et de performer dans leurs interventions et conseils aux entreprises.

C'est dans cet esprit et avec ces compétences que je me présente à la Présidence de votre Institut.

Je vous invite également à voter pour des professionnels, hommes et femmes, de tous horizons (comme actuellement finalement : différentes spécialisations, petits, moyens et grands cabinets) qui susciteront auprès de vous le sentiment de vous représenter et de pouvoir constituer un Conseil fort afin de permettre la réalisation de mon programme en espérant que vous y adhérez.

Il va de soi qu'il appartiendra au Conseil de définir les lignes définitives de son programme en incluant les idées de chacun qui récolteront l'assentiment de la majorité.

Je me présente donc avec l'ambition de porter un Institut performant, proche de ses membres et tourné vers l'avenir.

Je vous remercie de votre attention portée au programme de mes priorités.

Allons de l'avant :

Avancées, Actions, Avec vous

Pour des Experts-Comptables upgradés et des Conseillers Fiscaux Augmentés, qui créent la confiance dans le monde économique.

Vincent Delvaux

candidat à la Présidence de l'ITAA